



# Rapport Annuel 2024

Validé en Comité Syndical le 08/12/2025  
Délibération N° 2025-1208-24

**Ce rapport est disponible au siège du SMICTOM D'AMBOISE.**



En vertu de l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers a pour objectif de présenter chaque année un bilan exhaustif de la politique et des moyens d'élimination des ordures ménagères

## **Préambule**

### **1. Cadre réglementaire de la prévention et de la gestion des déchets**

### **2. Présentation du SMICTOM D'AMBOISE**

- 2.1 Nature juridique et compétence
- 2.2 Territoire
- 2.3 Fonctionnement
- 2.4 Objectifs et moyens du projet environnemental

### **3. Collectes des déchets ménagers**

- 3.1 Collectes en porte-à-porte (PAP)
  - 3.1.1. Conteneurisation complète du territoire
  - 3.1.2. La C0,5 : Nouvelle organisation des collectes en PAP
- 3.2 . Collectes en Points d'apports volontaires (PAV)
- 3.3 Tonnages des collectes en PAP et PAV
  - 3.3.1. Tonnages OMr
  - 3.3.2. Tonnages Emballages/Papiers
  - 3.3.3. Tonnages Emballages en verre
  - 3.3.4. Synthèse des tonnages PAP et PAV
- 3.4 Un réseau de 7 déchèteries
  - 3.4.1 Fréquentations
  - 3.4.2 Tonnages
- 3.5 Récapitulatif des tonnages collectés

### **4. Traitement des déchets**

### **5. Prévention et sensibilisation**

### **6. Indicateurs financiers**

- 6.1 Présentation du budget
- 6.2 Indicateurs des coûts selon la matrice des coûts

### **7. Conclusion**

***Annexe 1 : Communes du territoire du SMICTOM D'AMBOISE***

# Préambule

Ce rapport a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers du SMICTOM D'AMBOISE pour l'année 2024.

Il permet de connaître les évolutions des tonnages collectés, les moyens et outils mis à disposition des habitants et la qualité des services proposés aux habitants.

Il présente, également, un bilan financier de son fonctionnement en détaillant les dépenses et les recettes.

Ce document est une base de travail pour le syndicat qui lui permet d'envisager les orientations futures afin d'élaborer les étapes de la démarche de réduction et de prévention des déchets engagée.

## 1. Cadre réglementaire de la prévention et de la gestion des déchets

Selon le Code de l'environnement (art. L541-1-1) un déchet est défini comme :

« Toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire »

### Les grands principes de la réglementation des déchets

De manière générale, la réglementation sur les déchets définit de grands principes qui incitent à :

- La prévention et la réduction des déchets ;
- La hiérarchie des modes de traitement ;
- Le traitement des déchets à proximité de leur lieu de production ;
- La responsabilité élargie du producteur et le principe du « pollueur payeur » ;
- La préservation de l'environnement et de la santé ;
- L'établissement de Plan de Prévention et de Gestion des déchets.

### Les principaux textes fondateurs relatifs aux déchets et à l'économie circulaire

- **D directive cadre (Europe) relative aux déchets de 1975**, transposée dans la Loi relative à la récupération des matériaux et à l'élimination des déchets de 1975 ;
- **Loi relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement de 1992** : notion de déchets ultimes, le tri, principe du pollueur-payeur ;
- **D directive cadre (Europe) relative aux déchets de 2008**, transposée en droit français par l'Ordinance de 2010 avec la notion de prévention des déchets, la hiérarchisation des modes de gestion ;
- **Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, LTECV, de 2015** : les déchets organiques, le tri 5 flux, l'économie circulaire ... ;

- **La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe de 2015, le champ de compétences des régions en matière de prévention et de gestion des déchets est étendu ;**
- **Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire, dite Loi AGEC, de février 2020 :** déchets organiques, plastiques, économie circulaire, dépôts illégaux, tri 9 flux, Triman ... **ses différents décrets d'application et la FREC, Feuille de Route pour l'Économie Circulaire ;**
- **Loi Climat Résilience du 22 août 2021 :** vente en vrac, consigne pour réemploi du verre, pièces détachées pour réparation, clause écologique dans les marchés publics, délit d'écocide...

#### **Focus sur la Loi Agec :**

En février 2020, la **loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (Loi AGEC)** se structure autour de 5 objectifs majeurs, qui visent à instaurer un modèle économique plus durable en mettant en œuvre une hiérarchie des modes de traitement des déchets en privilégiant dans l'ordre : La réutilisation, Le recyclage, Toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique.

#### **Les objectifs fixés par les pouvoirs publics**

Le cadre réglementaire s'appliquant aux déchets fixe des objectifs ambitieux :

- Production des déchets ménagers et assimilés : -15% par habitant en 2030 (par rapport à 2010) ;
- Déchets envoyés en enfouissement : -50% (par rapport à 2010) ;
- Taux de valorisation matière et organique (déchets non dangereux) : 65% en 2025 ;
- Généralisation du tri à la source des biodéchets en 2024 ;
- Développement de la Tarification Incitative : 25 millions d'habitants en 2025.

## **2. Présentation du SMICTOM d'AMBOISE**

### **2.1 Nature juridique et compétence**

Le SMICTOM D'AMBOISE (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères d'Amboise), syndicat mixte fermé, est un établissement public né du transfert de la compétence collecte par 3 Communautés de Communes (**Val d'Amboise, Autour de Chenonceaux-Bléré Val de Cher et le Castelrenaudais**) au **1er juillet 2019** et du transfert de sa compétence traitement à Val éco, syndicat interdépartemental Blaisois au **1er janvier 2020**.

**Depuis janvier 2020, le syndicat n'exerce, donc, plus que la mission de service public de la collecte des déchets des ménages et des professionnels dès lors que leurs déchets sont assimilables par leur nature et leur quantité à des déchets ménagers (articles L. 2224-13 et L. 2224-14 CGCT).**

Le Smictom n'étant pas un syndicat à fiscalité propre, les modalités de facturation du service sont laissées au choix des Communautés de Communes adhérentes :

- Redevance Incitative pour le Castelerenaudais et Autour de Chenonceaux-Bléré Val de Cher
- Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagère et Redevance Spéciale pour les Professionnels sur le Val d'Amboise

## 2.2 Présentation du territoire

Au cœur du Val de Loire, inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, le **SMICTOM d'AMBOISE** dans le **département d'Indre-et-Loire réunit trois Communautés de Communes : Val d'Amboise, Autour de Chenonceaux-Bléré Val de Cher et le Castelrenaudais.**

Le territoire s'organise autour de trois pôles constitués par les villes centres : Amboise, Bléré et Château-Renault. Il est traversé d'Est en Ouest par la Loire et le Cher et présente 3 types de zones géographiques :

- rurales (plateaux et espaces cultivés) ;
- de vallées (principalement de la Loire et du Cher) ;
- urbaines (autour des villes centres).

Les territoires des CC sont relativement homogènes, il s'agit de milieux ruraux dispersés, majoritairement constitués d'habitats individuels.

L'habitat collectif est concentré sur le Val d'Amboise (essentiellement sur Amboise) avec près de 21% contre 15% sur le Castelrenaudais et 8% sur Autour de Chenonceaux-Bléré Val de Cher.

L'impact touristique est faible, sauf pour la CCVA et plus particulièrement sur la commune d'Amboise.

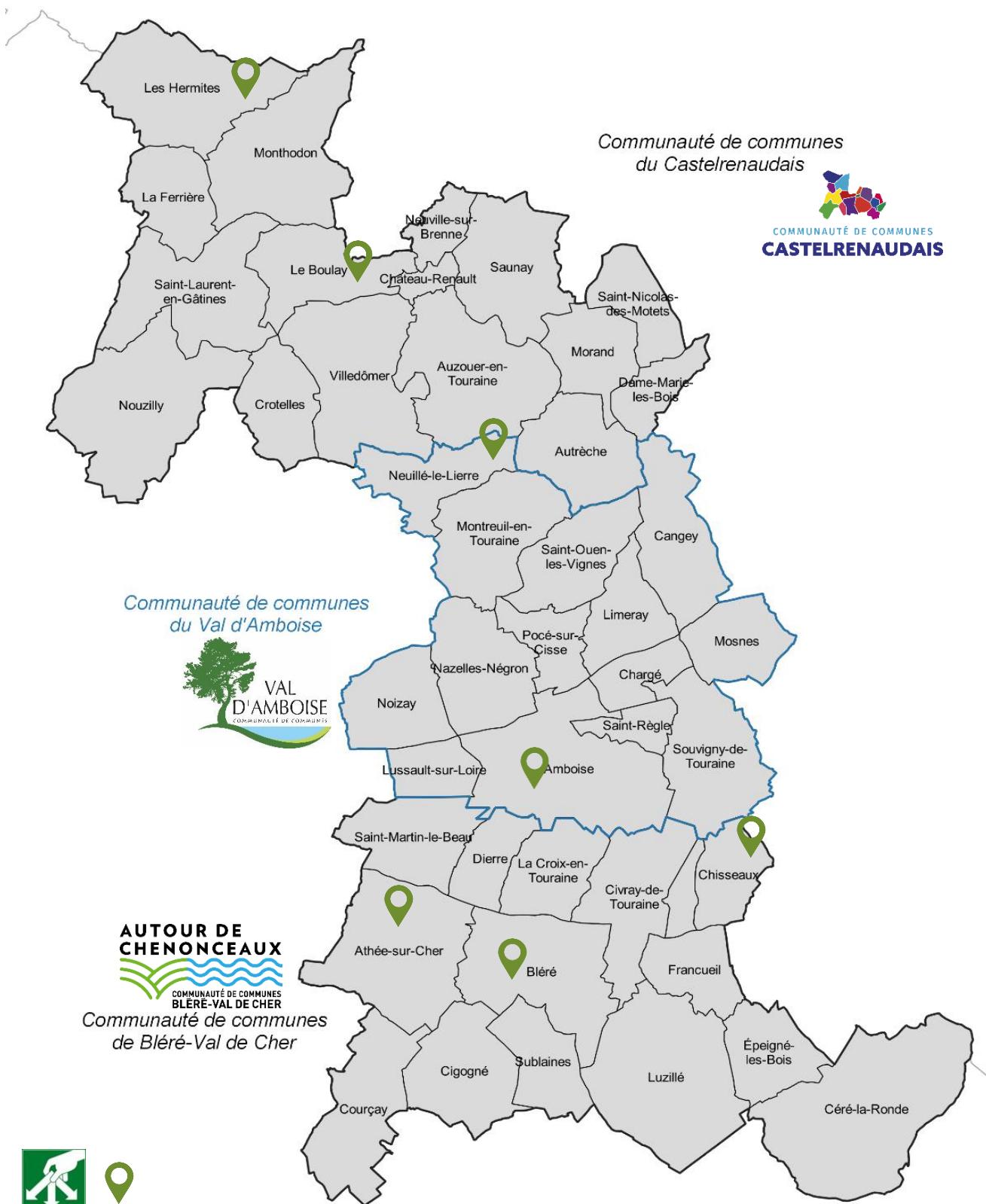
**Dans le cadre de sa compétence collective, il intervient pour le compte de :**

- 3 Communautés de Communes
- 45 Communes dont 8 de plus de 2 000 habitants
- 65 853 habitants
- 933 km<sup>2</sup> de superficie
- 71 habitants /km<sup>2</sup>
- 15% d'habitat collectif
- 6% de résidence secondaire

(Source INSEE 2020)



## Cartographie du territoire



## 2.3 Fonctionnement du syndicat

### Le Comité Syndical :

#### Statuts du SMICTOM – 07/2023

Le syndicat est administré par un Comité Syndical composé de délégués élus par les 3 Conseils Communautaires des 3 Communautés de Communes membres.

Le Comité Syndical vote par délibérations toutes décisions et le budget qui permettent au syndicat de fonctionner.

Cette assemblée délibérante, est composée de **21 délégués**, issus des conseils communautaires.

Cet organe élit **un Président et 2 vice-présidents** qui forment le **Bureau Syndical**, responsable de la gestion de la structure.

**Suite aux dernières élections (06/12/2023) et après le départ du Président élu en 2020, le bureau est composé de :**

- ▶ **Anne BAYON DE NOYER**, présidente
- ▶ **Yves AGUITON**, 1<sup>er</sup> vice-président
- ▶ **Brigitte DUPUIS**, 2<sup>ème</sup> vice-présidente

### Le Personnel :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, après passage en prestation de service de toutes les déchetteries et la mise en place d'une convention avec la CC Autour de Chenonceaux pour la gestion de la comptabilité, ce nombre s'élève à 8 agents.

↳ 7,9 équivalents temps pleins.

Le personnel assure le bon fonctionnement du syndicat en fonction des décisions et orientations définies par le comité.

## 2.4 Objectifs et Moyens du projet environnemental du syndicat

### Prévenir et réduire la production de déchets

- ▶ Répondre aux orientations fixées par les pouvoirs publics
- ▶ Favoriser la valorisation des déchets et le réemploi
- ▶ Maîtriser les coûts

### Une offre de services diversifiée et respectueuse de l'environnement

Pour mener ce projet sur son territoire, le Smictom d'Amboise met à disposition des habitants les outils et moyens suivants :

- La fourniture et la maintenance des contenants de collecte : bacs, composteurs, conteneurs d'apport volontaire.
- La collecte en porte à porte des OMr et des Emballages / papiers tous les 15 jours (sauf exception pour les gros producteurs : habitat collectif et professionnels)
- L'extension des consignes de tri
- La collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV) pour le verre

- La collecte en Point d'Apport Volontaire (Bornes) pour les TLC (Textiles d'habillement, Linges de maison et Chaussures)
- Un réseau de 7 déchèteries : Amboise, Bléré, Chisseaux, Athée sur Cher, Neuillé le Lierre, Château Renault, Les Hermites
- Des actions de prévention et de sensibilisation (animations publiques et scolaires)
- Le développement des filières spécifiques de collecte en déchetterie pour limiter l'enfouissement (Les REP)

### **FOCUS sur les REP\* :**

Chaque producteur de déchets, qu'il s'agisse d'un ménage, d'une collectivité locale ou d'un industriel est responsable devant la loi de ses déchets et des conditions dans lesquelles ils sont collectés, transportés, éliminés ou valorisés.

Le producteur de déchets doit pouvoir justifier de la destination finale donnée à ses déchets.

Le **principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP\*)**, dite "pollueur payeur", existe en France dans la loi depuis 1975 et est codifié dans l'**article L. 541-10 du code de l'environnement**.

La **Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dites AGEC, du 10 février 2020** a apporté, dans son axe "**Mieux produire**" notamment, une profonde refonte des **filières REP**, tant quantitative, que qualitative.

Dans le cadre de sa compétence collecte, le SMICTOM D'AMBOISE développe au maximum les filières éco responsables pour la collecte des déchets spécifiques en partenariat avec les éco organismes.

→ Coût de collecte et de traitement pris en charge et potentiels soutiens.

Dans ce sens, **des conventions et contrats ont été signées avec les éco organismes :**



## **3. Collectes des déchets ménagers**

### **3.1 : Collectes en porte à porte**

#### **3.1.1 : Conteneurisation complète du territoire pour les collectes en porte à porte**

<b>Les Marchés</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Durée</b>
<b>Fourniture et maintenance des bacs roulants – Lot 01</b>	SULO	4 ans : du 1 <sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2025
<b>* Fourniture de sacs de pré-collecte – Lot 05</b>	CRISTAL HYGIENE	4 ans : du 1 <sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2025
<b>Logiciel de gestion des contenants et de facturation des redevances</b>	TRACKOE	2.5 ans : du 1 <sup>er</sup> juillet 2021 au 31 décembre 2023 2 ans (+2 fois 1 an de reconduction possible) : du 1 <sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025 (voire 31 décembre 2027 si reconduction)

• Pour les \*OMr : le territoire est, depuis longue date, entièrement conteneurisé.

Gage majeur du maintien de la propreté et de la salubrité, la conteneurisation empêche l'éventration des sacs, les écoulements de jus et le couvercle prévient des nuisances (insectes, propagation d'odeurs).

*\*OMr : Ordures Ménagères résiduelles*

Une règle de dotation est instaurée afin d'attribuer un bac de volume adapté à chaque foyer. Cette dotation est continuellement mise à jour en fonction des besoins de l'usager : emménagements, déménagements, évolution dans la composition du foyer.

*Grille de dotation bacs OMr -26 juillet 2023*

Nombre de personnes au foyer	Volume des bacs OMR attribués (en litre)		
	CCC	CCVA	CCBVC
1 à 3 personnes	120	120	120
4 personnes	180	120	120
5 personnes	180	180	240
6 personnes	240	180	240
7 personnes	240	240	240
8 et 9 personnes	240	240	360
10 personnes et plus	240	360	360
Logements collectifs et assimilés	120, 180, 240, 360 ou 660 litres		

*\* Bacs roulants normalisés fournis par le syndicat*

L'entretien régulier est de la responsabilité du détenteur et il est demandé aux usagers de conditionner les OMr en sacs fermés dans le bac par souci d'hygiène.

→ Bacs pucés pour comptabilisation des levées et facturation des CC en Redevance Incitative

**● Pour les emballages et les papiers :**

Conteneurisation complète du territoire au démarrage du nouveau marché de collecte au 1<sup>er</sup> janvier 2022 afin d'éviter l'éparpillement de déchets, faciliter le stockage, garantir les règles de sécurité de la collecte (R.437) et augmenter le volume de déchets à la collecte.

**→ Depuis janvier 2022 : Collecte en mélange des emballages et papiers sur l'ensemble du territoire et généralisation des extensions de consignes de tri sur les emballages plastiques (barquettes, pots, films en plus des bouteilles et flacons).**

*Grille de dotation-26 juillet 2023*

Nombre de personnes au foyer	Volume des bacs jaunes attribués (en litre)
1 à 2 personnes	120
3 à 4 personnes	240
5 personnes et plus	360
Logements collectifs et assimilés	120, 240, 360 litres

*\* Bacs roulants normalisés fournis par le syndicat*

A noter que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, toutes les nouvelles dotations de bacs jaunes sont identifiées par puce électronique pour l'enregistrement des données de collecte afin de permettre d'analyser les taux de présentation de ces bacs.

## Typologie des interventions sur les bacs 2023/2024

FLUX	TYPE INTERVENTION	2023			2024			Evolution 2023-2024
		Semestre 1	Semestre 2	Total 2023	Semestre 1	Semestre 2	Total 2024	
EMBALLAGES/ PAPIERS	Changement de bac	267	1 285	1 552	1 335	590	1 925	+ 24%
	Distribution de bac	368	651	1 019	340	462	802	- 21%
	Enlèvement du bac	97	232	329	105	30	135	- 59%
	Réparation	46	26	72	67	84	151	+ 110%
	<b>Total</b>	<b>778</b>	<b>2 194</b>	<b>2 972</b>	<b>1 847</b>	<b>1 166</b>	<b>3 013</b>	+ 1%
OMR	Changement de bac	388	932	1 320	855	579	1 434	+ 9%
	Distribution de bac	534	691	1 225	505	444	949	- 23%
	Enlèvement du bac	127	262	389	157	374	531	+ 37%
	Réparation	289	171	460	287	546	833	+ 81%
	<b>Total</b>	<b>1 338</b>	<b>2 056</b>	<b>3 394</b>	<b>1 804</b>	<b>1 943</b>	<b>3 747</b>	+ 10%
<b>TOTAL</b>		<b>2 116</b>	<b>4 250</b>	<b>6 366</b>	<b>3 651</b>	<b>3 109</b>	<b>6 760</b>	+ 6%

Fin semestre 2 et début du 1<sup>er</sup> semestre 2024, hausse de l'activité terrain liée :

- À la réduction des fréquences de collectes => échanges de bacs pour augmenter la capacité de stockage entre 2 collectes
- Au passage à une collecte en bennes bi- compartimentées => collecte impossible des bacs 4 roues sur la chaise droite : remplacement des bacs 660 litres Emballages par des bacs 360 litres

+

- 557 bacs 360l et 660l mis à disposition pour les manifestations de mars à septembre 2024
- 37 lieux de manifestation livrés

Parc de bacs fin 2024 :



31 279 Bacs OMr



30 580 Bacs emballages et Papiers

### **Collecte en sacs maintenue pour faire face à des situations particulières ou exceptionnelles**

Par exception, dans de très faibles proportions et dans des situations bien identifiées la collecte en sacs reste autorisée. Qu'il s'agisse de sacs noirs ou jaunes logotés prépayés pour les habitants des CC en RI ou non, ces collectes exceptionnelles nécessitent toujours un accord préalable du syndicat.

Elles concernent :

- Les usagers qui doivent faire face à un surplus occasionnel de déchets (rassemblement familial, fêtes, réceptions...), des sacs sont acceptés à la collecte en plus du bac.
- Les usagers en attente de dotation en bacs roulants normalisés, ou à titre exceptionnel sur autorisation expresse préalable du SMICTOM (impossibilité de stocker des bacs, surplus ponctuel...)
- Les usagers occupants de logements exigus ou à mobilité réduite pour lesquels l'utilisation d'un bac est difficile.

### **3.1.2 : La CO,5 : nouvelle organisation de la collecte en porte à porte au 06 novembre 2023**

\*Collecte tous les 15 jours

<b>Marché</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Durée</b>
<b>Collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés</b>	OURRY	Du 6 novembre 2023 au 31 décembre 2029
<b>Collecte des encombrants</b>	OURRY	Du 6 novembre 2023 au 31 décembre 2029

Ce marché est composé d'une tranche ferme (collectes des OMr et des Emballages Papiers) et de 6 tranches optionnelles (collectes des biodéchets et des encombrants).

Le montant prévisionnel du marché est estimé à 16 211 012 €HT (pour la durée totale du marché, tranches optionnelles comprises). Le montant de la tranche ferme est d'environ 2 295 K€HT par an.

Le contexte inflationniste (hausse du carburant, des matières 1ères) et les pratiques des usagers dans l'usage du service (taux de présentation des bacs, baisse des tonnages d'OMr...) ont permis d'envisager la réduction de fréquence sur l'ensemble du territoire pour contenir les coûts et réduire l'impact sur l'environnement.

*\*La mise en œuvre de la réduction de fréquence de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles a été autorisé par un arrêté de la Préfecture n°SAIPP/BE/23-25 en date du 2 novembre 2023.*

#### **• Un marché réalisé majoritairement en CO,5 pour les flux d'OMr et le sélectif.**

→ Les 2 bacs collectés le même jour, tous les 15 jours.

#### **• Des collectes supplémentaires adaptées aux besoins des gros producteurs (GP), de certains secteurs et du type d'habitat**

Des collectes renforcées étaient, déjà, proposées aux producteurs pouvant contenir des déchets fermentescibles dont la pratique d'utilisation du service avait démontré la nécessité de collecte à une fréquence plus soutenue.

Dans le cadre du passage en C0,5 des collectes plus soutenues ont donc été maintenues pour les gros producteurs identifiés (établissements sanitaires, marché, aire gens du voyage, pôles scolaires, habitats collectifs et commerces de bouche) et sont passés respectivement de C2 à C1 et de C3 à C2. L'hyper centre d'Amboise a été maintenu en C3 en période estivale.

En effet, toutes les communes ont été contactées lors de la rédaction du marché et la liste des gros producteurs étudiée. **Le fichier a, donc, été modifié en conséquence en fonction des besoins : volume de production et saisonnalité. Tous les points de collecte particuliers ont été pris en compte et intégrés dans le fichier** pour répondre à leurs besoins lorsque l'adaptation de la dotation en bacs ne semblait pas possible ou suffisante.

- Des collectes en porte à porte spécifiques sont également proposées :
- Collectes des encombrants sur demande sur tout le territoire
- Collecte spécifique des cartons des activités commerciales sur Amboise est effectuée deux fois par semaine dans le centre-ville et une fois par mois sur le reste de la commune par l'association d'insertion Objectif.

L'ensemble des conditions générales de l'organisation de la collecte en porte à porte sont indiquées dans le **Règlement de collecte adopté par délibération en date du 18 mars 2024**.

### 3.2 Collectes en Points d'apports volontaires – PAV

Les Marchés	Titulaire	Durée
Fourniture et maintenance des conteneurs d'apport volontaire aériens – Lot 02	SULO	4 ans : du 1 <sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2025
Fourniture et maintenance des conteneurs d'apport volontaire enterrés – Lot 03	SULO	4 ans : du 1 <sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2025
Lavage des conteneurs d'apport volontaire aériens et enterrés – Lot 04	NETRA	4 ans : du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 30 juin 2025
Collecte en apport volontaire des déchets ménagers et assimilés	SUEZ	8 ans : Du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2029

- Le Parc de conteneurs d'apport volontaire (aériens et enterrés) :



- Les Bornes d'apport volontaire pour la collecte des Textiles, Linge de maison et Chaussures usagés (TLC)



Installées sur l'ensemble du territoire à raison d'un conteneur pour 2000 habitants. Ces conteneurs sont fournis et collectés gratuitement par Le Relais (entreprise à but socio-économique) dans le cadre d'une convention de partenariat. Les TLC collectés sont ensuite triés pour être valorisés.

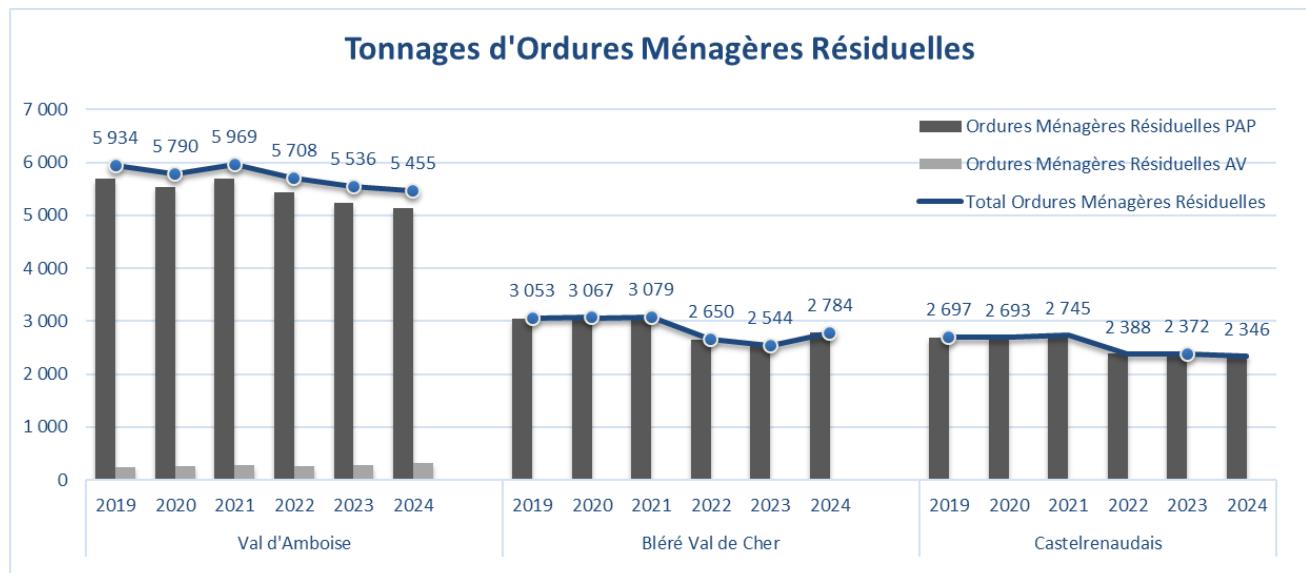
## Fréquences des collectes en porte à porte et PAV

Déchets	Contenant	Type de collecte	Secteurs	Fréquence de collecte
<b>Ordures ménagères résiduelles</b>	Bac	Porte à porte en camion benne bi compartimentée (simultanée avec les emballages et papiers)	Habitat individuel Gros producteurs (Habitat collectif, professionnels...)	C0.5 (1 fois tous les 15 jours) C1 à C2 (et selon saison)
	Conteneur	Apport volontaire enterré	Centre-ville et Zones d'Activités de Bléré, Château-Renault, Nazelles-Négron et Pocé sur Cisse  Centre-ville d'Amboise  Habitat collectif (Quartier Verrerie, Patte d'Oie à Amboise / Hauts du Libera et Vilvent à Nazelles-Négron)	C1 (1 fois par semaine)  C2 (novembre à mars) à C3 (avril à octobre)  C2 (2 fois par semaine)
<b>Emballages et papiers</b>	Bac	Porte à porte en camion benne bi compartimentée (simultanée avec les emballages et papiers)	Habitat individuel Gros producteurs (Habitat collectif, professionnels...)	C0.5 (1 fois tous les 15 jours) C1 à C2 (et selon saison)
		Apport volontaire enterré	Centre-ville et Zones d'Activités de Bléré, Château-Renault, Nazelles-Négron et Pocé sur Cisse  Centre-ville d'Amboise  Habitat collectif (Quartier Verrerie, Patte d'Oie à Amboise / Hauts du Libera et Vilvent à Nazelles-Négron)	C1  C2 (novembre à mars) à C3 (avril à octobre)  C1
	Conteneur	Apport volontaire aérien et enterré	Déchetteries et PAV Enterrés d'Autour de Chenonceaux	Selon remplissage
<b>Verre</b>		Apport volontaire aérien ou enterré	Ensemble des communes	Selon remplissage
<b>Encombrants des personnes à mobilité réduite</b>	Vrac	Porte à porte (camion plateau)	Ensemble des communes	Mensuelle (sur inscription)
<b>Cartons des professionnels</b>	Vrac	Porte à porte (camion plateau)	Amboise centre	C2
			Amboise hors centre	Mensuelle
<b>Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC)</b>	Conteneur	Apport volontaire	Ensemble des communes	Selon remplissage

### 3.3 Tonnages des collectes en porte à porte et PAV

#### 3.3.1 Tonnages OMr

→ 10 645 tonnes collectées en 2024 (10 497 en 2023)



	Val d'Amboise	Bléré Val de Cher	Castelrenaudais	SMICTOM d'Amboise
Evolution 2023/2024	-1,5%	+9,4%	-1,1%	+1,4%
Répartition entre CC	52%	26%	22%	
Ratio (kg/hab/an)	197	129	142	162

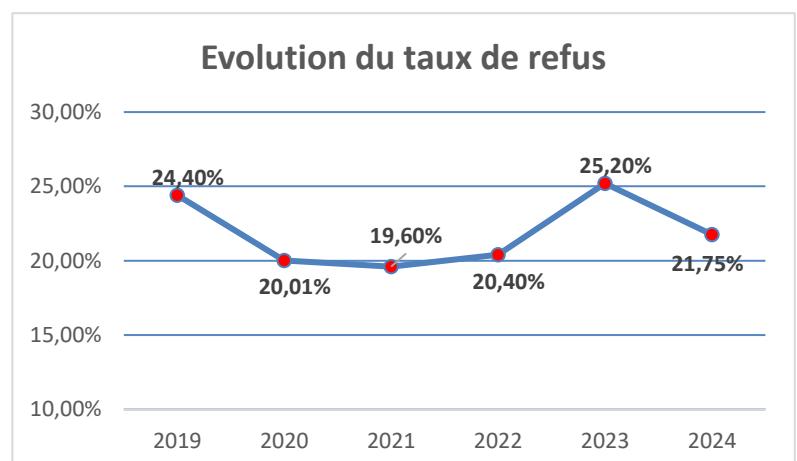
-34% par rapport à la moyenne régionale –  
Source Matrice des coûts ADEME 2022

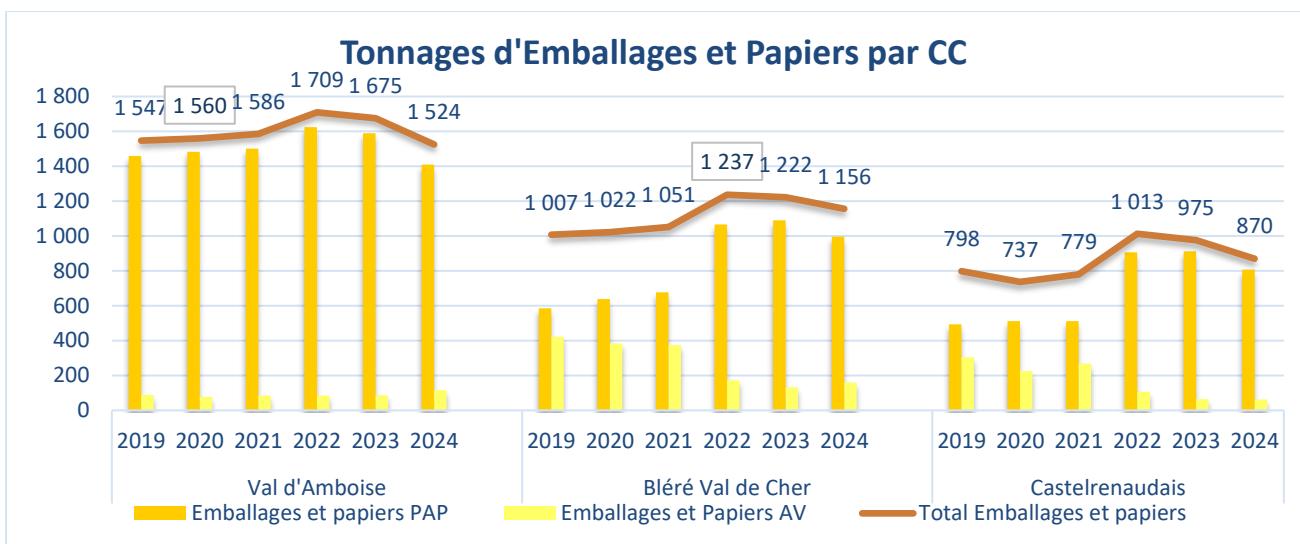
#### 3.3.2 Tonnages Emballages/Papiers

→ 3 550 tonnes (3 873 en 2023)

→ Taux de refus : 21,75 % soit 772 Tonnes

Les principales erreurs de tri concernent des OMr déposées dans les bacs Emballages/papiers.

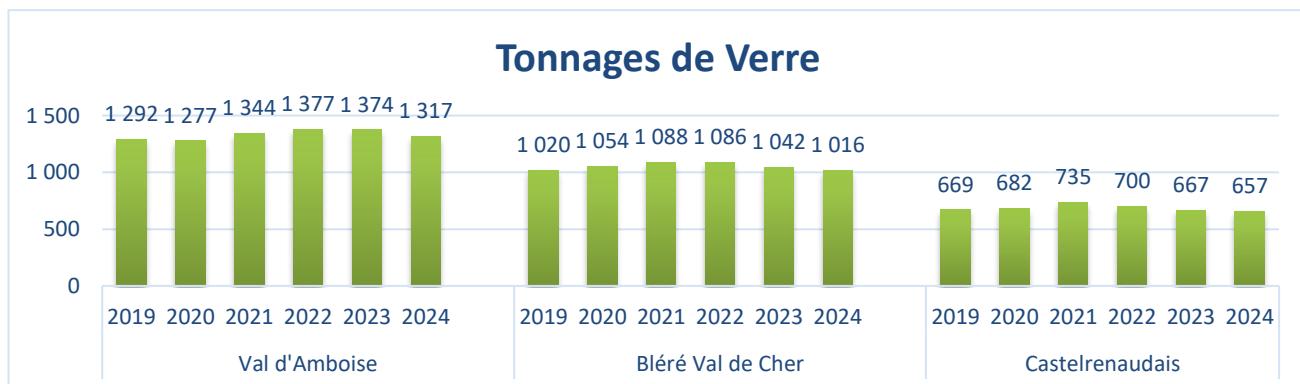




	Val d'Amboise	Bléré Val de Cher	Castelrenaudais	SMICTOM
Evolution 2024/2023	-9%	-5,4%	-10,8%	-8,3%
Répartition entre CC	43%	33%	24%	
Ratio (kg/hab/an)	55	54	53	54

+3% par rapport à la moyenne régionale –  
Source Matrice des coûts ADEME 2022

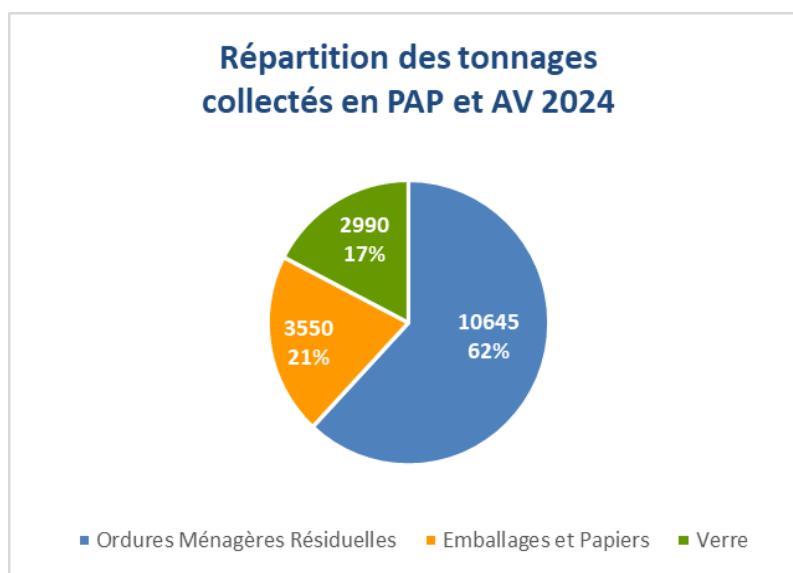
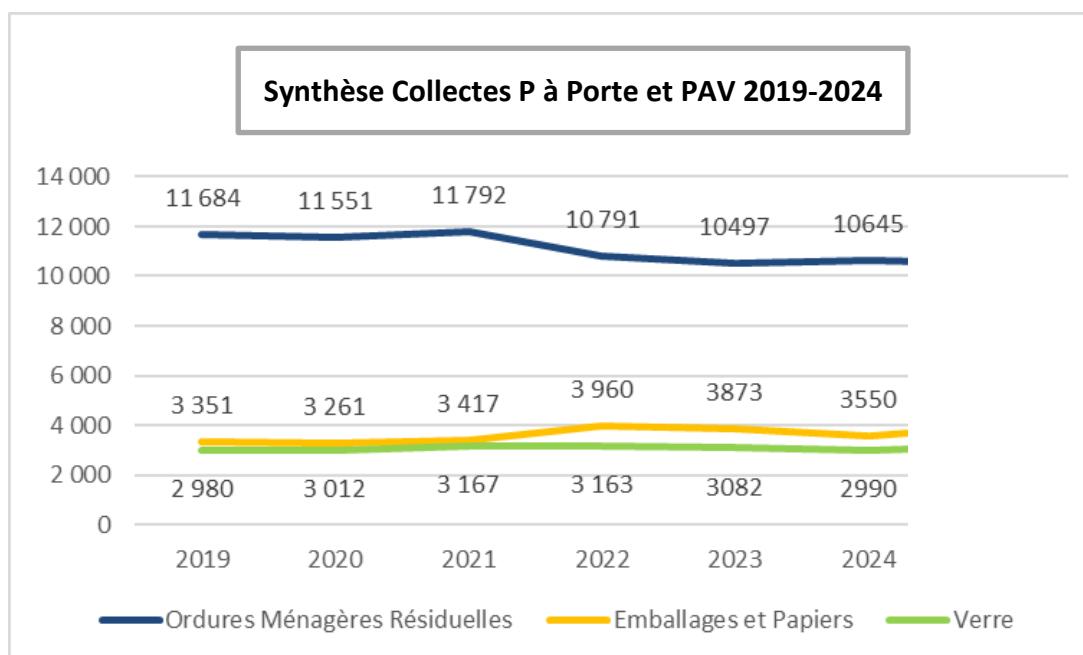
### 3.3.3 Tonnages Emballages en Verre



	Val d'Amboise	Bléré Val de Cher	Castelrenaudais	SMICTOM
Evolution 024/2023	-4,2%	-2,4%	-1,5%	-3%
Répartition entre CC	44%	34%	22%	
Ratio (kg/hab/an)	47	47	40	45

+ 55% par rapport à la moyenne  
Régionale Source Matrice des coûts ADEME 2022

### 3.3.4 Synthèse des collectes Porte à porte et PAV - Ensemble des tonnages



### 3.4 Un réseau de 7 déchetteries



Jusqu'en 12/2023 :

- **Haut de quai géré :**

- En régie sur 3 sites : Château-Renault, Neuillé le Lierre et les Hermites
- En prestation de service via Coved sur les autres sites Amboise, Bléré, Athée sur Cher et Chisseaux

- **Bas de quai géré** en prestation de service

A partir de 01/2024 :

Toutes les prestations sont gérées par des marchés de prestation de service.

## **Marchés de prestation de service :**

<b>Les Marchés</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Durée du marché</b>	
Evacuation et traitement des ferrailles de déchetterie	MENUT	01/01/2022	21/12/2024
Location, collecte et transport des caissons et traitement du bois	OURRY		
Location, collecte et transport des caissons et traitement du gravât	PAPREC		
Location, collecte et transport des caissons et traitement des déchets verts	SUEZ		
Location, collecte et transport des caissons et traitement des DDS (hors EcoDDS)	BS ENVIRONNEMENT		
Location, collecte et transport de big-bags et traitement de l'amiante	PROTEC	01/01/2024	
Location, collecte et transport des caissons et traitement du tout-venant et du plâtre	SUEZ		
Location, collecte et transport des caissons et traitement des cartons	SUEZ		
Gestion du haut de quai des déchetteries et compaction des déchets	OURRY		
Système de contrôle d'accès des déchetteries	NETVLM		

## Conditions d'accès en déchetterie : Carte de déchetterie obligatoire

- Particuliers : gratuite sur présentation d'un justificatif de domicile.
- Professionnels : gratuite avec **apports payants au volume selon grille tarifaire ci-dessous :**

<b>Nature déchet</b>	<b>Prix unitaire (HT) / m<sup>3</sup></b>	<b>TVA</b>	<b>Prix unitaire TTC / m<sup>3</sup></b>
<b>Bois classe A</b>	8 € / m <sup>3</sup>	5,5%	8,4 € TTC / m <sup>3</sup>
<b>Déchets verts</b>	10 € / m <sup>3</sup>	5,5%	10,6 € TTC / m <sup>3</sup>
<b>Tout venant</b>	40 € / m <sup>3</sup>	10%	44 € TTC / m <sup>3</sup>

L'ensemble des conditions générales de l'organisation du service sont indiquées dans le **Règlement de déchetterie adopté par délibération en date du 18 mars 2024**.

**Le maillage du territoire permet aux usagers d'avoir des lieux de dépôts de proximité afin de pouvoir trier leurs déchets volumineux et/ou toxiques.**

Sur ces sites, le syndicat développe au maximum les filières éco responsables pour la collecte des déchets spécifiques en partenariat avec les éco organismes (*voir P 8*).

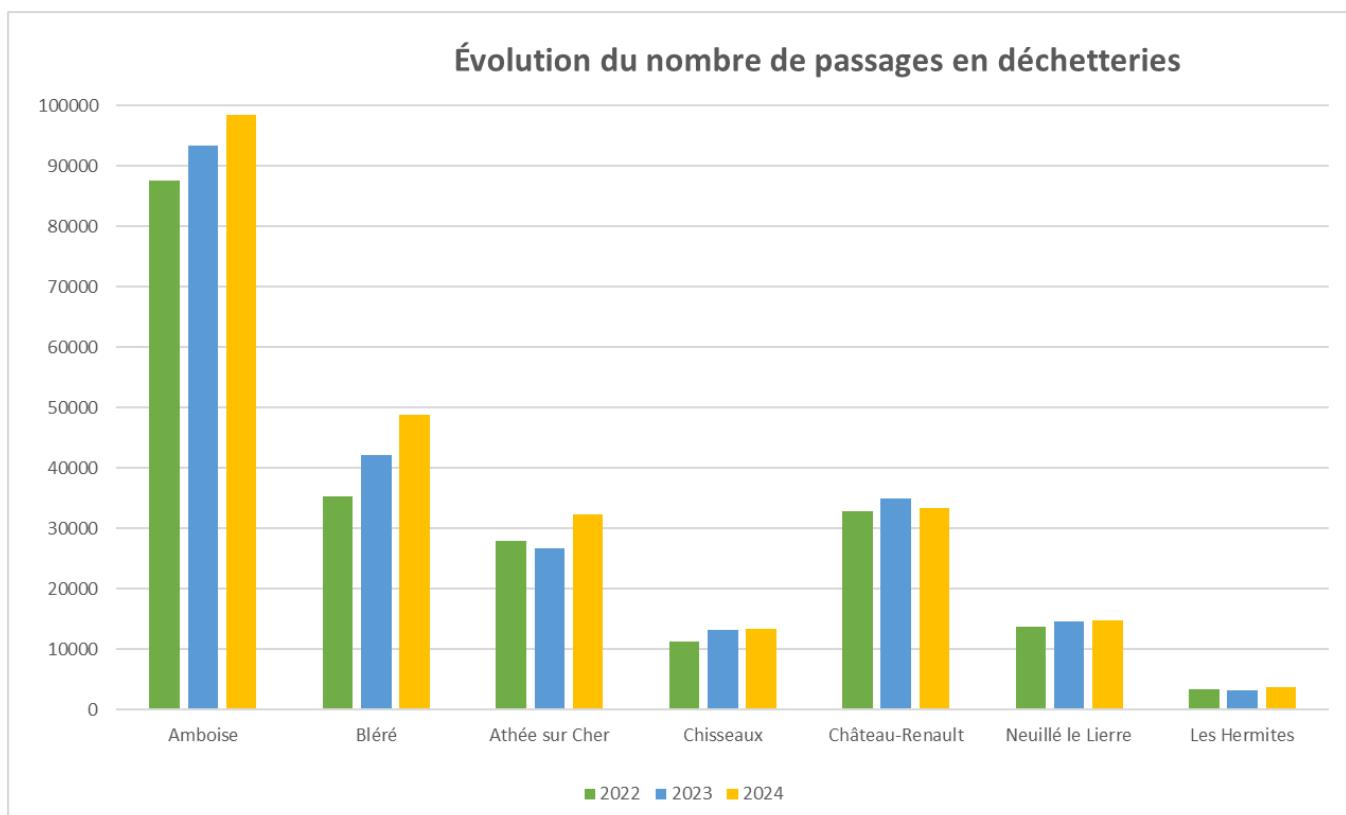
Pour renforcer ce dispositif, le SMICTOM conventionne pour permettre l'accès de certaines communes éloignées aux déchetteries de collectivités voisines (habitants de Noizay à la déchetterie de Vernou sur Brenne et habitants de Céré la Ronde à la déchetterie de Génillé).

De même, un service de déchetterie mobile est mis en place une fois par trimestre pour la commune de Nouzilly.

### 3.4.1 Fréquentation des déchetteries

Depuis 2019, la fréquentation totale a augmenté de 18,80 %

Déchetteries	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Château-Renault	27 348	23 105	33 087	32 862	35 002	<b>33 315</b>
Neuillé le Lierre	13 527	12 389	15 190	13 659	14 605	<b>14 682</b>
Les Hermites	3 009	2 555	3 437	3 334	3 163	<b>3 724</b>
Amboise	85 771	68 089	94 898	87 623	93 325	<b>98 420</b>
Bléré	41 522	38 694	45 142	35 274	42 088	<b>48 822</b>
Athée sur Cher	26 376	20 719	30 864	27 951	26 611	<b>32 249</b>
Chisseaux	8 141	8 564	10 515	11 346	13 104	<b>13 369</b>
<b>Total</b>	<b>205 914</b>	<b>174 115</b>	<b>233 133</b>	<b>212 049</b>	<b>227 898</b>	<b>244 581</b>

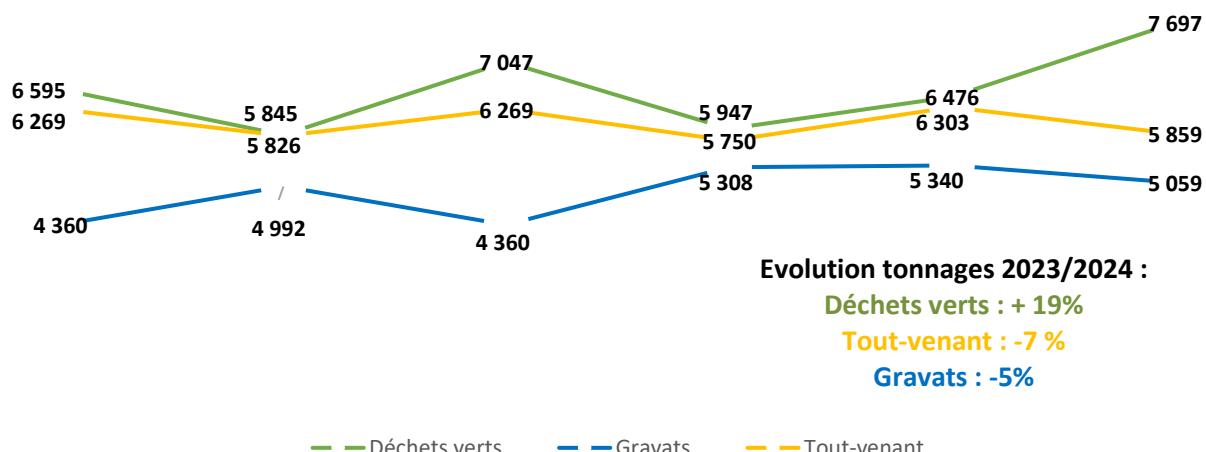


En 2024, la fréquentation des particuliers en déchetterie a augmenté de 7 % par rapport à 2023. Cela représente **244 581 passages pour l'année**, repartis sur les 7 déchetteries du territoire.

### 3.4.2 Tonnages collectés en déchetterie

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2019/2024
<b>Déchets verts</b>	6 594,88	5 844,61	7 047,42	5 946,94	6 476,17	7 696,50	<b>16,70%</b>
<b>Gravats</b>	4 359,80	4 992,26	6 085,96	5 308,19	5 340,31	5 058,78	<b>16,03%</b>
<b>Cartons</b>	632,30	616,34	719,54	673,41	668,78	626,86	<b>-0,86%</b>
<b>Bois</b>	797,46	696,48	696,04	563,36	594,84	438,64	<b>-45,00%</b>
<b>Ferrailles</b>	778,44	753,47	839	647,81	648,67	647,04	<b>-16,88%</b>
<b>Tout-venant</b>	6 268,56	5 826,38	6 580,63	5 749,88	6 302,66	5 858,78	<b>-6,54%</b>
<b>Mobilier</b>	1 375,85	1 361,14	1 762,76	1 684,75	1 865,16	2 217,78	<b>61,19%</b>
<b>Amiante</b>	76,64	73,44	89,46	93,22	89,68	92,86	<b>21,16%</b>
<b>DDS *</b>	203,66	243,39	282,41	268,81	279,77	221,58	<b>8,80%</b>
<b>DEEE** et lampes</b>	606,90	621,47	679,75	586,39	578,642	459,48	<b>-24,29%</b>
<b>Piles</b>	5,36	5,48	5,321	5,97	5,54	5,64	<b>5,22%</b>
<b>Cartouches</b>	0,21	0,00	0,47	1,17	1,2	0,40	<b>90,48%</b>
<b>Batteries</b>	3,63	2,30	4,789	0,00	0,00	2,24	<b>-38,29%</b>
<b>Radiographies</b>	0,43	0,61	0,915	1,05	0,91	0,43	<b>0,00%</b>
<b>Total</b>	<b>21 704,13</b>	<b>21 037,37</b>	<b>24 794,47</b>	<b>21 530,95</b>	<b>22 852,33</b>	<b>23 305,59</b>	<b>+ 7,38%</b>

EVOLUTION DES TONNAGES DES 3 PRINCIPAUX FLUX COLLECTÉS EN DÉCHETTERIE



Déchets verts + Tout-venant + gravats = près de 80% des déchets collectés en déchetteries en 2024  
soit 18 614,06 T sur un total de 23 305,59 T

\*DDS : Déchets diffus spécifiques

\*\*DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques

**Le taux de valorisation des déchets en 2024 est de 69% (+6% par rapport à 2023).** La mise en place de nouvelles filières REP (Responsabilité élargie du producteur) a permis de valoriser des déchets qui partaient auparavant en enfouissement.



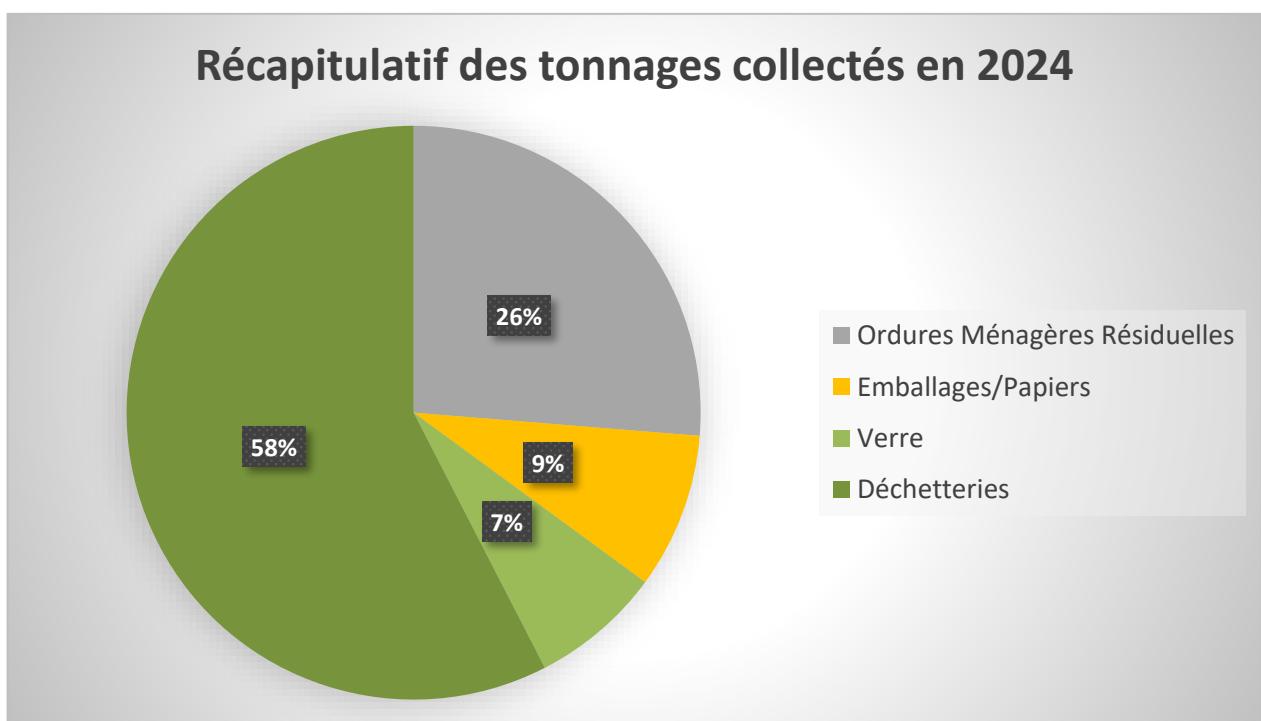
Depuis 2022, une étude déchetterie est en cours sur le territoire afin de réaliser un état des lieux et un diagnostic des 7 déchetteries.

- L'objectif de cette étude est de définir les orientations concernant l'évolution et le devenir des sites + sécurité et mise aux normes.
- Cette étude doit également permettre d'élargir les filières de tri afin de réduire le tonnage en tout-venant.

### 3.5 Récapitulatif des tonnages collectés

Flux	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution % 2019/2024
Ordures Ménagères Résiduelles (OMr)	11 684	11 551	11 792	10 791	10 497	10 645	-8,89%
Collectes sélectives dont :	6 331	6 273	6 584	7 123	6 955	6 540	3,30%
Emballages/Papiers	3 351	3 261	3 417	3 960	3 873	3 550	5,94%
Verre	2 980	3 012	3 167	3 163	3 082	2 990	0,34%
Déchetteries	21 704	21 037	24 794	21 530	22 852	23 306	7,38%
<b>TOTAL</b>	<b>39 719</b>	<b>38 861</b>	<b>43 170</b>	<b>39 444</b>	<b>40 304</b>	<b>43 481</b>	<b>7,88%</b>

Ratio kg/hab = 540 kg dont 162 kg OMr (Données Région centre 2023 560 kg/hab)



Si les performances de tri sont bonnes entre 2019 et 2023 pour les OMR, les Emballages/papiers et le verre :

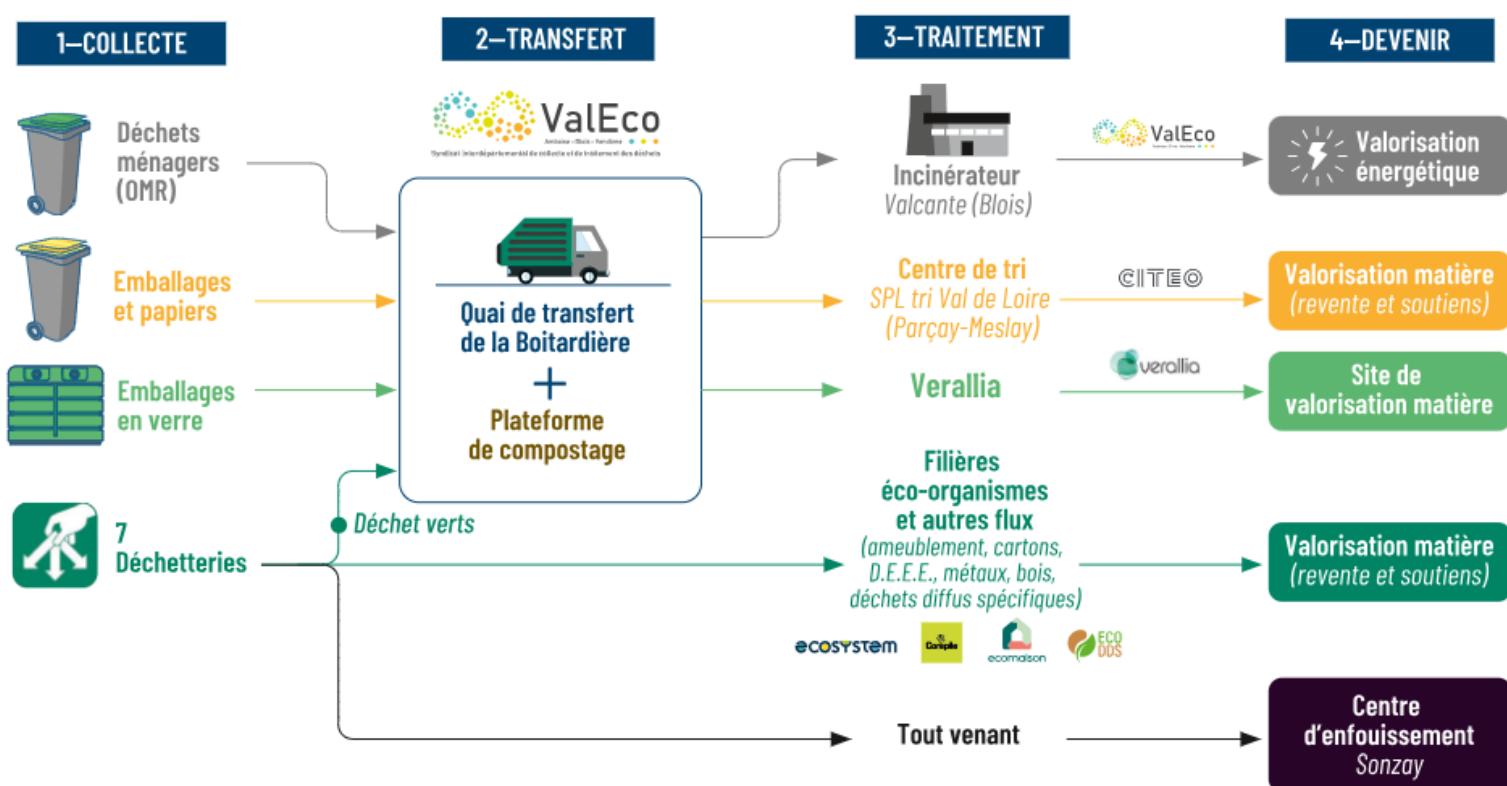
- 9% d'OMR (**-1 039 tonnes**)
- + 6% d'emballages et papiers (**+199 tonnes**)
- 0% de verre (**+10 tonnes**)

La bonne dynamique de performance de tri s'est stoppée en 2024 avec une baisse du recyclable (Forte sur emballages-papiers) et une hausse des OMR.

Pour les déchetteries, de bonnes performances de tri sont observées car les tonnages de gravats et de tout venant ont diminué (- 5 et -7 %).

Toutefois, en parallèle, les tonnages de déchets verts ont augmenté (+19%).

## 4. Traitement des déchets



- Pour les OMR, les emballages/papiers, les emballages en verre et les déchets verts : le traitement est assuré par Val Eco, syndicat Blaisois, auquel le SMICTOM a transféré la **compétence traitement**.

Les déchets collectés transitent par le Centre de Transfert et de Valorisation situé dans la Zone d'Activités de la Boitardière à Amboise (rue des Lombardières).

**Un centre de transfert** : lieu de massification et de stockage des déchets collectés avant leur transport vers leur usine de traitement ou centre de tri. Ce centre permet de rationaliser les transports et de limiter le nombre de camions sur la route.

Ensuite :

→ Les OMR sont acheminées vers l'usine Valcante, propriété de ValEco, exploitée en DSP par SUEZ avec valorisation énergétique (production de vapeur pour le chauffage urbain et d'électricité).

→ Les emballages et papiers sont acheminés depuis cet automne au centre de tri de la SPL Tri Val de Loir(e) à Parçay-Meslay, dont Val Eco est actionnaire. Les déchets recyclables sont ensuite mis en balles par

matière et envoyés vers les différentes filières de recyclage majoritairement en France, voire en Europe. Les refus de tri sont valorisés comme Combustible Solide de Récupération (Incinérateur, Cimenterie...).

→ **Le verre** est pris en charge par Verallia pour être recyclé dans ses usines en France (Aisne, Charente et Loire).

→ **Les déchets verts** issus des déchetteries sont traités sur l'unité de compostage présente sur le quai de transfert et transformés en un amendement utilisable en agriculture biologique

- Pour les autres déchets issus des déchetteries

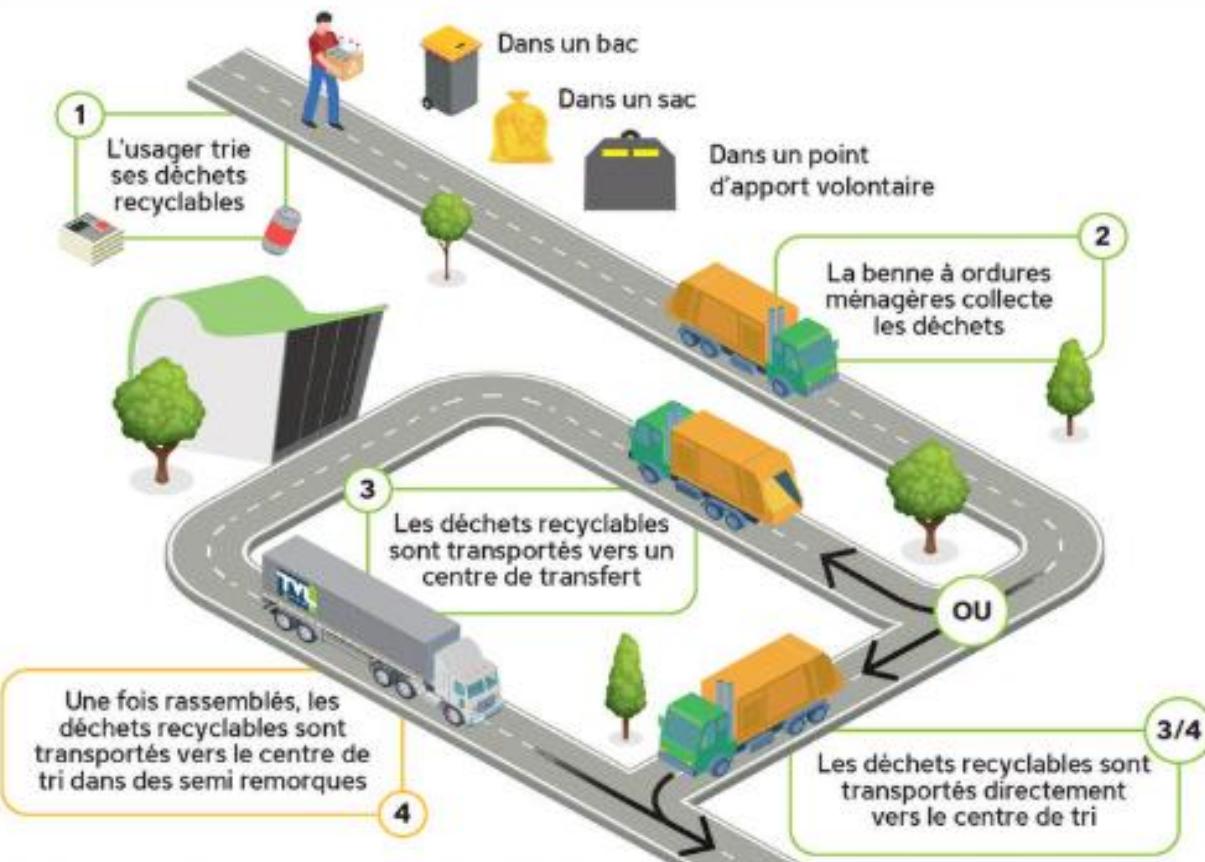
Flux	Traitement ou valorisation	Prestataire
Déchets verts	Compostage	VALECO (Plateforme Amboise, 37)
Gravats	Valorisation matière : utilisation sur les chantiers	<u>Marché COVED :</u> ECO GRANULATS à Villedômer COVALI à Truyes
Cartons	Recyclage	<u>Filière REVIPAC dans le cadre du contrat avec CITEO :</u> Papeterie Smurfit Kappa à Saillat (87) Mise en balle par SUEZ
Bois Classe A et B	Valorisation matière pour recyclage	<u>Marché OURRY :</u> DBR à Mettray
Ferrailles	Recyclage / valorisation	MENUT - Saint Pierre des Corps (37)
Tout-venant	Enfouissement	SUEZ -ISND Sonzay (37)
Déchets d'Eléments d'Ameublement et Articles de bricolage et de jardin	Recyclage	<u>Contrat Eco-Maison</u> Cap Recyclage à Saint Amand Longpre (41)
Amiante ciment	Enfouissement	PROTEC – NOUATRE (37800)
DDS (Eco-DDS)	Valorisation énergétique	<u>Contrat EcoDDs :</u> BS Environnement à Saint Ouen
DDS (Hors Eco-DDS)	Valorisation énergétique	<u>Marché BS Environnement :</u> BS Environnement Saint Ouen
Huile Végétale	Valorisation	MJR & HFR
Huile de vidange	Valorisation	SOA SENI - Esvres-sur-Indre (37)
DEEE	Recyclage	<u>Contrat Ecosystem:</u> Collecteur - PAPREC D3E à La Riche (37)
Lampes et néons	Recyclage	<u>Contrat Ecosystem:</u> Paprec DEEE Joué les Tours
Piles	Recyclage	<u>Contrat Corepile :</u> Paprec DEEE Joué les Tours
Cartouches d'encre	Recyclage	PRINTERRE (28)

Batteries	Recyclage	BS Environnement Saint Ouen
Radiographie	Recyclage	Pharmaciens Sans Frontières (37)
Bouchons plastiques	Valorisation	Association Les bouchons d'Amours
Capsules Nespresso	Valorisation	Recyclage des capsules aluminium - SUEZ
Bouteilles de gaz	Recyclage	Filières des distributeurs
Pneumatique	Valorisation	Paprec - 37600 CHANCEAUX-PRES-LOCHES
Extincteurs	Valorisation	Quality Environnement (Saint Sauveur d'Aunis 17)

## Focus sur le parcours des emballages et papiers recyclables

Le parcours des emballages et papiers recyclables de la collecte au centre de tri interdépartemental Tri Val de Loir(e) [www.trivaldeloire](http://www.trivaldeloire) auquel adhère le Smictom via le syndicat de traitement VALECO ([www.valeco41.fr](http://www.valeco41.fr))

### Le parcours des déchets recyclables





Une fois triés et conditionnés, ces déchets vont connaître une seconde vie auprès des filières de recyclage suivantes :

- **Acier** : Celsa Paprec (Boucau, 64) ;
- **Aluminium** : Decons-Paprec (Le Vigeant, 86) et Loiret Affinage (Fontenay sur Loing, 45) ;
- **Cartonettes et Cartons bruns** : Papeteries Palm (Descartes, 37) ;
- **Papiers (journaux, revues...)** : Norske Skog (Golbey, 88) ;
- **Papiers (gros de magasin)** : Paprec (Nogent, 10) ;
- **Briques alimentaires** : Lucart-Paprec (Laval sur Vologne, 88) ;
- **Plastique PET (polytéraphthalate d'éthylène) Clair** : France Plastiques Recyclages-Paprec (Limay, 78) ;
- **Plastique PE (polyéthylène) et PP (Polypropylène)** : Paprec (Chalon sur Saône, 71) ;
- **Autres Plastiques (PS, PET coloré, PET opaque, films)** : Centres de surtri Citeo.
- **Les refus de tri**, compte-tenu de leur pouvoir calorifique, sont valorisés en énergie par l'incinérateur Valcante ou transformés en Combustibles Solides de Récupération (CSR) pour remplacer l'usage de combustibles fossiles dans des cimenteries (situés en Régions Centre-Val de Loire, Pays de Loire ou Nouvelle-Aquitaine).

Taux global de valorisation matière et de valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés :



73,13 %

Valorisation matière et organique = 53,25 %

Valorisation énergétique = 26,63 %

## 5. Prévention et sensibilisation

## ► Les animations scolaires

### Animations scolaires Castel Renaudais

Années	Nbre d'animations	Nbre d'enfants sensibilisés
2021	27	327
2022	23	289
2023	29	250
<b>2024</b>	<b>22</b>	<b>242</b>

### Animations scolaires CCVA

Années	Nbre d'animations	Nbre d'enfants sensibilisés
2021	56	580
2022	112 dont 4 sur l'aire accueil gens du voyage	1 028
2023	160	670
<b>2024</b>	<b>95</b>	<b>775</b>

### Animations scolaires Autours de Chenonceaux

Années	Nbre d'animations	Nbre d'enfants sensibilisés
2022	28	659
2023	35	772
<b>2024</b>	<b>80</b>	<b>600</b>



## ► Les animations publiques

Afin de porter plus largement le projet du syndicat et aller à la rencontre des habitants, les 3 chargés de prévention est de collecte du syndicat, interviennent depuis 2022 sur certains évènements, manifestations du territoire dont la thématique est environnementale.

### Animations publiques

Années	Nbre d'animations gd public	Nbre personnes rencontrées
2022	10	836
2023	13	1 427
<b>2024</b>	<b>14</b>	<b>625</b>



## ► Les supports de communication

Différents documents et supports viennent soutenir viennent ces actions (mémo tri, guide des bonnes pratiques...) ainsi qu'un site internet et 1 page facebook.

► L'Incitation au compostage



**686 habitants formés en 2024**

Afin de réduire la part des fermentescibles des OMR, le SMICTOM encourage et accompagne les usagers dans la pratique du compostage domestique :

Depuis 2003 : près de 7 787 composteurs ont été distribués sur le territoire. (Taux d'équipement des logements individuels de 25%).

**Le déploiement du compostage individuel est encouragé actuellement par :**

- **La prise en charge d'1 peu plus de la moitié du coût réel d'achat** (prix de vente de 15 et 30 euros selon le volume de 345 ou 800 litres).
- **Une distribution qui s'accompagne de formations individuelles ou collectives**

Le syndicat favorise, également, l'implantation de composteurs au sein des communes et des établissements collectifs qui le souhaitent en mettant en place des conventions de mise à disposition à titre gracieux.

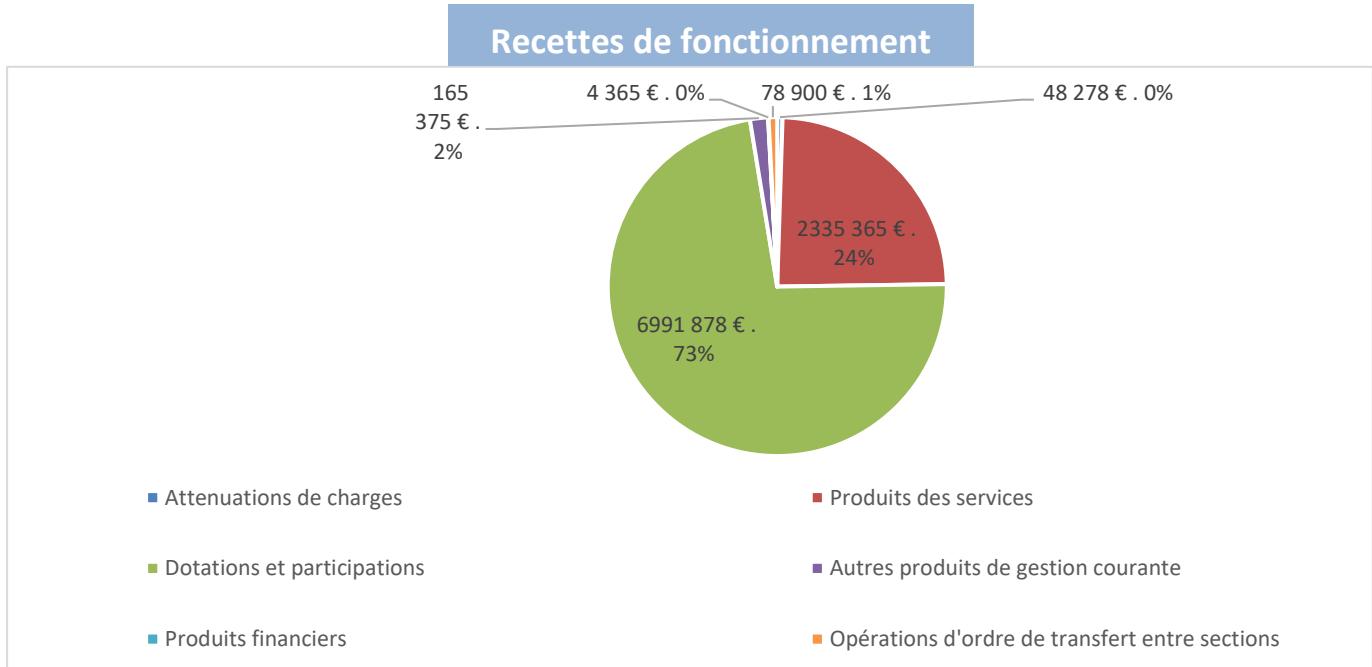
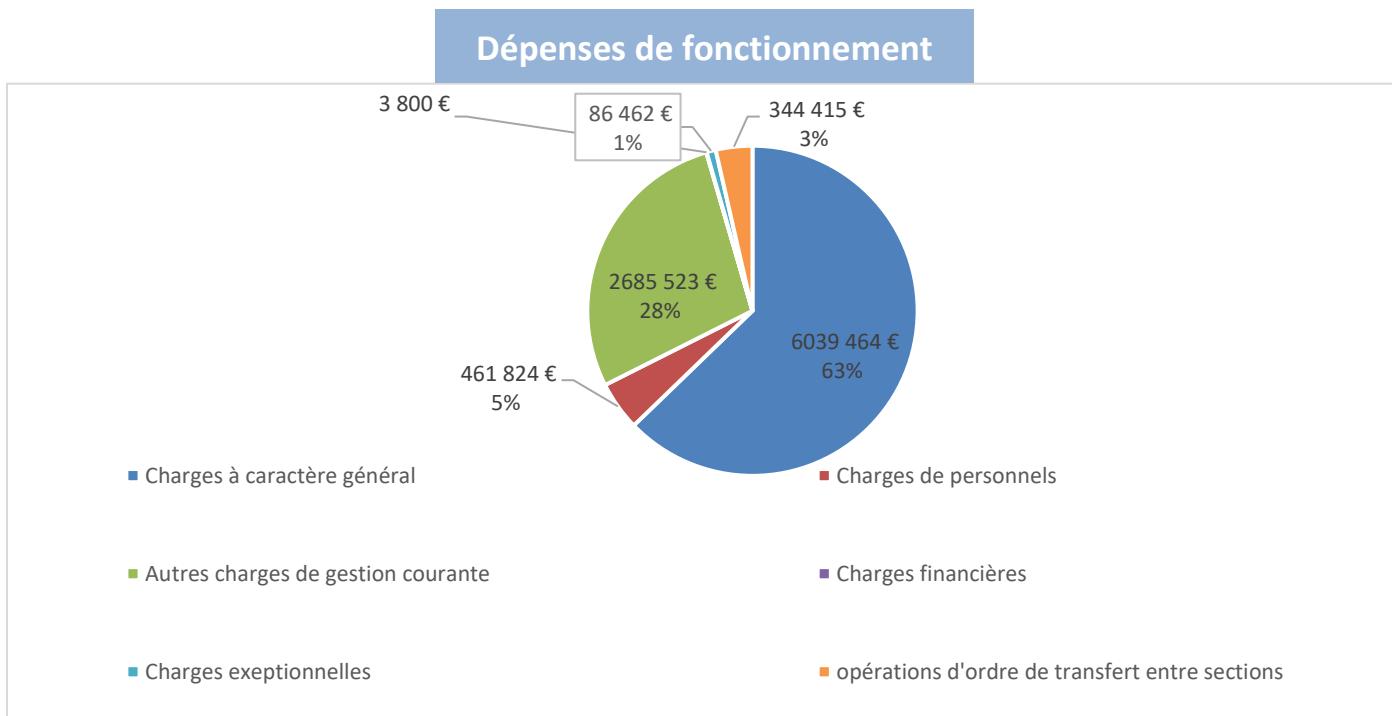
**Nombre de Composteurs distribués/an**

	2021	2022	2023	2024
<b>Nombre de composteurs distribués</b>	<b>321</b>	<b>354</b>	<b>781</b>	<b>686</b>

## 6. Indicateurs financiers

6.1 Présentation du budget : répartition des dépenses et recettes réalisées en 2024 (hors report de résultat antérieur) est la suivante :

### La section de fonctionnement



**Détail des dépenses de fonctionnement :**

**Chapitre 11-Dépenses à caractère général 6 039 464 € constitué à 90 % des marchés de prestation de service pour 5 852 946 € (Compte 611) :**

Compte 611	Réalisé 2024
Déchetteries-9 lots	3 117 462,00 €
Collecte PàP	2 324 100,00 €
Collecte cartons	28 140,00 €
Collecte PAV	220 972,00 €
Lavage PAV	26 000,00 €
Livraison / maintenance bacs	136 272,00 €
	<b>5 852 946,00 €</b>

**Chapitre 12-Charges de personnel 461 824 €**

**Chapitre 65- Autres charges de gestion courante pour 2 685 523 € dont principalement :**

- Coût de traitement des OMr, emballages/papiers, verre et déchets verts pour 1 montant de 2 301 155 €.
- Participation frais généraux Val Eco de 273 511 €
- Participation Touraine Propre : 67 395 €

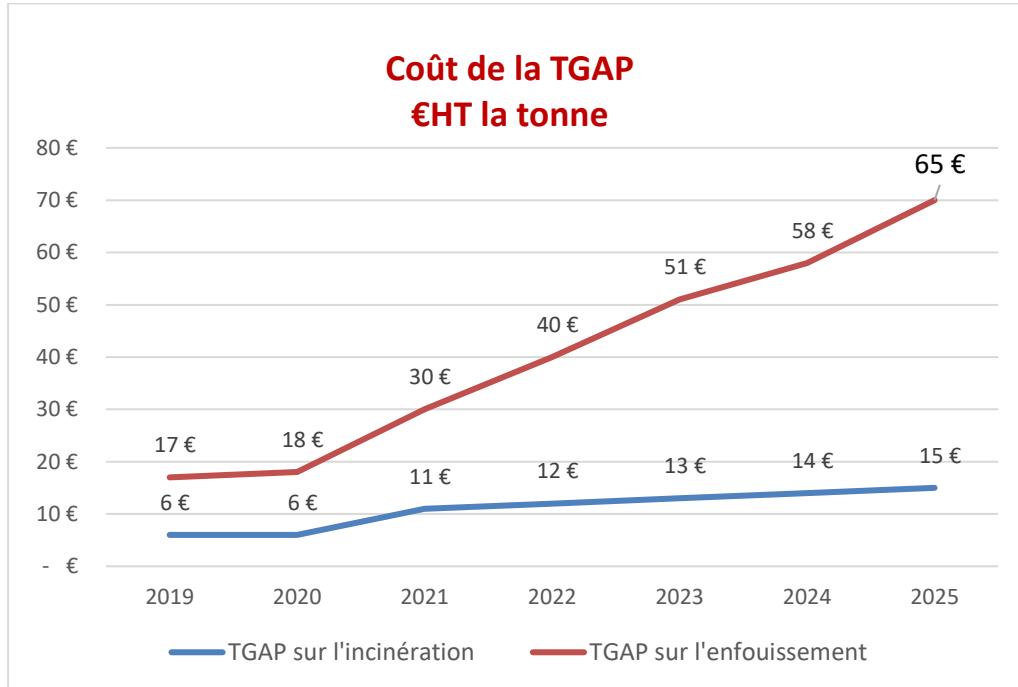
**Grille tarifaire des déchets traités par Val Eco**

GRILLE TARIFAIRES	2021			2022			2023			2024		
	TRAITEMENT	TGAP	TOTAL									
OMR	86,4	11	97,4	89,8	12	102	97,2	13	110	97,2	14	111
EMBALLAGES PAPIERS	221			241		241	263		163	235		
REFUS DE TRI	131	11	142	144	12	156	157	13	170	162	1,29	163
DECHETS VERTS	24,5			24,5		24,5	27,3		27,3	30		30

**Focus sur la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) :**



Mise en place en 2020 et programmée jusqu'en 2025, elle impacte fortement le coût de traitement des OMr (incinération) et du tout venant des déchetteries (enfouissement).



#### Détail des recettes de fonctionnement :

Il existe différentes sources de recettes pour le service de collecte et de valorisation des déchets :

- ❖ **Les Participations des 3 CC adhérentes** qui représentent près de 73 % des recettes
- ❖ Le produit de l'accès des professionnels en déchetterie
- ❖ Les soutiens des éco-organismes Citeo, Eco DDS, Eco Maison, Ecosystem et Refashion.
- ❖ La reprise des matériaux

#### ► Les participations des 3 CC adhérentes

2024	2023	2022	2021
6 991 878 €	6 788 231 €	6 788 231 €	6 788 231 €

#### ► Le produit de l'accès des professionnels en déchetterie

L'accès des professionnels en déchetterie est autorisé à titre onéreux suivant des tarifs par flux qui sont fixés par le comité syndical du SMICTOM d'Amboise.

Le montant annuel de ce produit se monte à :

2024	2023	2022	2021
26 154 €	38 954 €	13 981 €	6 391 €

#### ► Les soutiens des éco-organismes

Le SMICTOM d'Amboise perçoit des soutiens financiers dans le cadre de la mise en œuvre des REP et en fonction de ses performances de collecte. Chaque filière est gérée par un éco-organisme agréé par l'état et

nécessite la passation de contrat.

**Les montants annuels de ces aides sont les suivants :**

Eco-organisme	2024	2023	2022	2021
Citeo (Emballages)	1 427 476 €	963 323 €	939 110 €	894 448 €
Citeo (Papiers)		69 969 €	57 921 €	46 657 €
Refashion (TLC)	1 500 €	1 500 €	6 585 €	6 597 €
ECOSYSTEM	44 105 €	39 865 €	41 865 €	46 401 €
Eco DDS	10 288 €	11 224 €	9 967 €	8 044 €
Eco MAISON	30 781 €	42 801 €	44 182 €	35 810 €

#### ► La reprise des matériaux

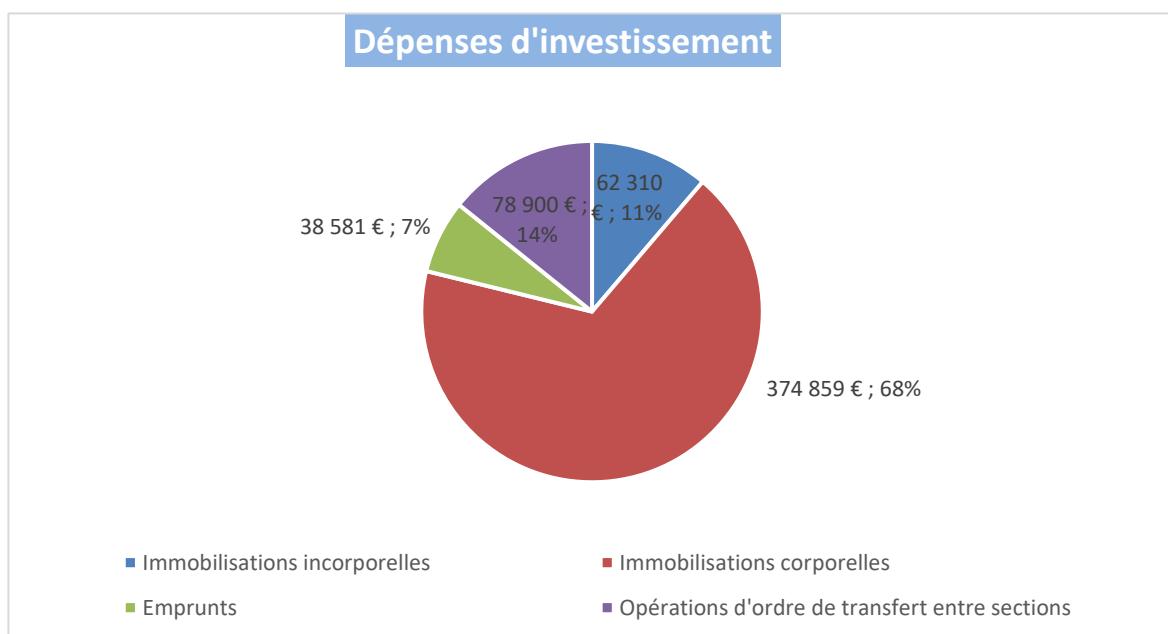
Les recettes de reprise des matériaux sont reversées par les filières de recyclage :

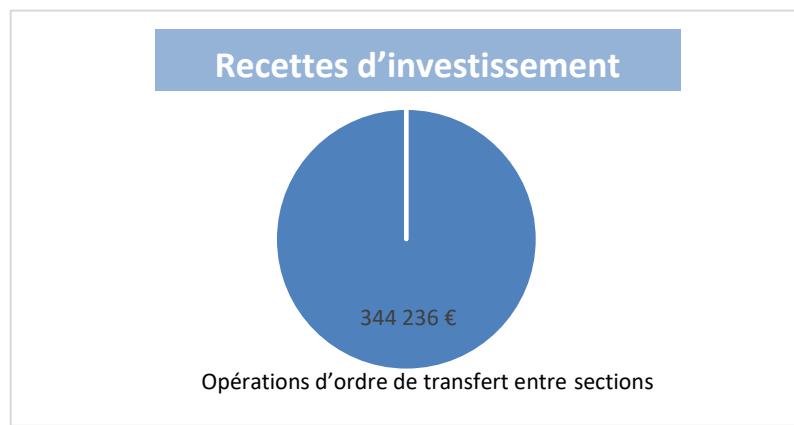
- Des matériaux issus de la collecte sélective des emballages et papiers (acier, aluminium, carton, briques alimentaires, plastiques, papiers et verre) ;
- Des cartons des professionnels de la commune d'Amboise ;
- De la ferraille des déchetteries et autres déchets collectés en déchetterie.

**Les montants annuels de ces recettes, très fluctuants et dépendants des cours mondiaux, sont les suivants :**

Revente des Matériaux	2024	2023	2022	2021
	709 569 €	665 730 €	734 059 €	582 777 €

#### La section d'investissement





### Détail des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement (HT) ont été principalement réalisées pour l'acquisition de :

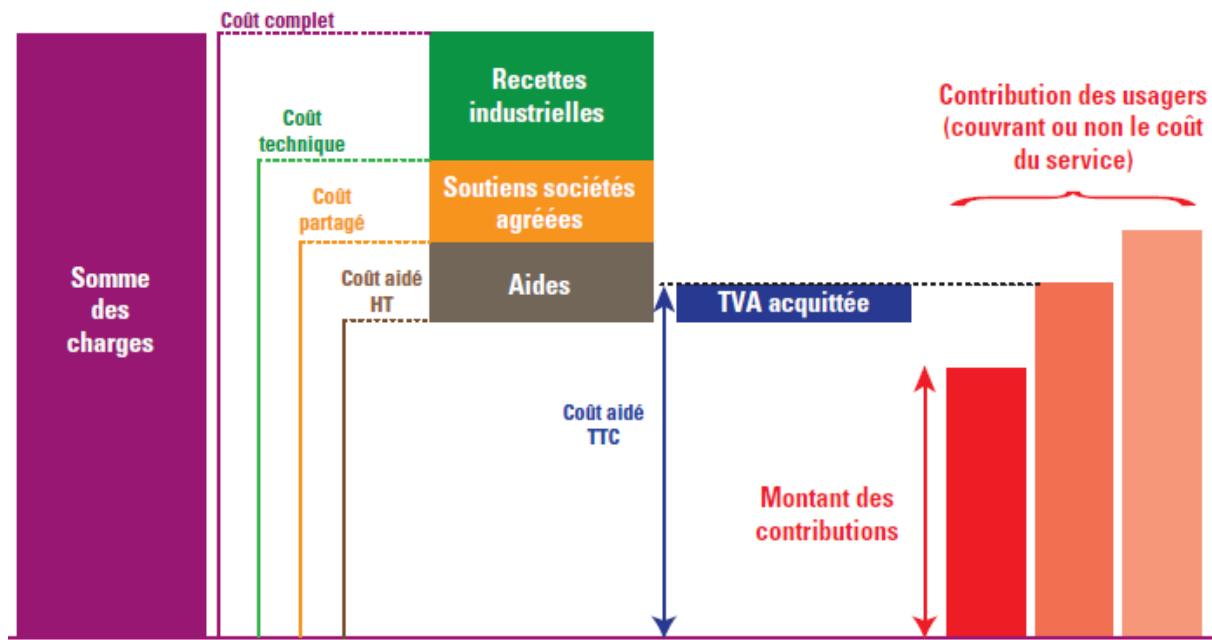
- Bacs roulants pour 131 904 €
- Conteneurs d'apport volontaire (pièces + achat de 28 PAV) pour 42 822 €
- Matériel Informatique (remplacement serveur et borne accès déchetterie Amboise) pour 9 382 €
- Composteurs pour 39 476 €
- Conteneur maritime – Stockage des appareils électriques –Athée : 2 500 €
- Travaux déchetteries : 8 296 €
- Remboursement emprunt pour 38 600 €

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU *CFU 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>Recettes</b>	Prévision budgétaire totale	384 729,86 €	9 011 571,18 €	9 396 301,04 €
	Recettes réalisées	344 236,50 €	9 624 164,54 €	9 968 401,04 €
	Recettes à réaliser	19 600,00 €	0,00 €	19 600,00 €
<b>Dépenses</b>	Autorisation budgétaire totale	885 414,68 €	9 868 916,71 €	10 754 331,39 €
	Dépenses réalisées	420 522,12 €	9 621 490,01 €	10 042 012,13 €
	Restes à Réaliser	134 129,26 €	0,00 €	134 129,26 €
<b>Différence entre titres et mandats</b>	Solde des réalisations de l'exercice	-76 285,62 €	2 674,53 €	-73 611,09 €
<b>Résultats antérieurs reportés</b>	Résultats antérieurs reportés	500 684,82 €	857 345,53 €	1 358 030,35 €
<b>Solde investissement ou résultat de clôture en fonctionnement</b>	Excédent/Déficit	424 399,20 €	860 020,06 €	1 284 419,26 €
<b>Différence entre les Restes à Réaliser</b>	Restes à Réaliser	-114 529,26 €	0,00 €	-114 529,26 €
<b>Résultat cumulé</b>	Excédent/Déficit	309 869,94 €	860 020,06 €	1 169 890,00 €

## 6.2 Indicateurs de coûts-Calculs matrice des coûts

\*CFU : Compte Financier Unique

Le graphique suivant illustre les différents coûts calculés par la matrice :



Il existe différents coûts présentés en €HT calculés par la matrice :

- **Coût complet** = somme des charges (cf. dans l'illustration ci-dessous le détail des lignes)
  - **Coût technique** = somme des charges – sommes des recettes industrielles (ventes des matériaux en sortie du centre de tri, du verre et des matériaux en déchèteries, ventes d'énergie dans le cas de l'incinération, ventes de composteurs, pénalités appliquées sur les marchés...)
  - **Coût partagé** = coût technique – soutiens des éco-organismes (soutiens Citéo, Ecomaison, EcoDDS...)
  - **Coût aidé** = coût partagé – aides (subventions de fonctionnement et reprises de subventions d'investissement) ou encore somme des charges – sommes des recettes hors financement.
- Il s'agit du **coût résiduel du service déchets**, montant à financer par les adhérents.

Le **coût aidé** est ensuite comparé au **montant total du financement** (financement = contributions des adhérents + facturations des apports en déchèteries).

On obtient alors le **taux de couverture** (= financement / coût aidé) : si le taux est supérieur à 100% alors, on observe un excédent (le financement est supérieur au coût aidé du service), s'il est inférieur à 100% on observe un déficit.

\*\* On parle ici d'un taux de couverture « matrice » qui ne correspond pas au taux de couverture réel (budgétaire) au vu des retraitements réalisés dans la matrice.

### 6.2.1 Les coûts complets

Les coûts complets (en €HT la tonne) par étapes techniques (hors frais de structures) et les principaux flux de déchets sont les suivants :

	Etape	2024	2023	2022	2021
Ordures ménagères résiduelles	Pré-collecte et collecte	164	143	126	138
	Transport	6	16	20	9
	Traitement	115	104	95	96
Emballages verre	Pré-collecte et collecte	102	96	82	61
	Transport	-	11	11	9
	Traitement	-	-	-	-
Papiers et Emballages hors verre	Pré-collecte et collecte	305	307	265	276
	Transport	45	76	65	37
	Traitement	278	295	220	224
Déchets en déchetteries	Pré-collecte et collecte	65	60	56	46
	Transport	44	42	35	35
	Traitement	88	76	62	48

### 6.2.2 Les coûts aidés

Les coûts aidés (en €HT la tonne et par habitant) pour les principaux flux de déchets sont les suivants :

	Indicateur	2024	2023	2022	2021
Tous Flux	Coût aidé en €HT / habitant	113	118	91	98
	Coût aidé en €HT / tonne	209	222	175	174
Ordures ménagères résiduelles	Coût aidé en €HT / habitant	49	45	40	46
	Coût aidé en €HT / tonne	305	281	245	260
Emballages verre	Coût aidé en €HT / habitant	3	4	3	2
	Coût aidé en €HT / tonne	71	85	67	46
Papiers et Emballages hors verre	Coût aidé en €HT / habitant	7	23	12	11
	Coût aidé en €HT / tonne	138	392	196	221
Déchets en déchetteries	Coût aidé en €HT / habitant	52	46	36	38
	Coût aidé en €HT / tonne	188	173	144	133

**Le taux de couverture** des charges par les produits (soutiens des éco-organismes, ventes des matériaux) est de 25 % en 2024 contre 19 % en 2023.

En 2023, le coût aidé du service s'élevait à 118 €/hab. pour un financement de 103 €/hab, traduisant un déficit de financement.

En 2024, on observe toujours un delta entre coût aidé (113 €/hab.) et financement (107 €/hab.).

Sur ces 2 années, ces écarts ont été compensés par un excédent reporté.

## 7- Conclusion

Depuis 2019, date du transfert de la compétence collecte au SMICTOM d'Amboise, la réorganisation du service avec la collecte en mélange des emballages et papiers, l'extension des consignes de tri sur les emballages plastiques et la nécessité de renouveler et densifier le parc de conteneurs d'apport volontaire pour la collecte du verre a nécessité d'importants investissements (achat et distribution de bacs jaunes, rachat de l'ancien

parc de bacs du Castelrenaudais, achat de conteneurs d'apport volontaire...).

Depuis 2020 et la pandémie de Covid19, le SMICTOM d'Amboise est confronté, comme toutes les structures en charge de la gestion des déchets, à des hausses de coûts difficiles à contenir qui impactent tous les nouveaux marchés (hausse du carburant, matières premières...).

De plus, la fiscalité exponentielle (TGAP) qui pèse depuis 2020 sur les coûts de traitement et la pénurie des exutoires alourdissent les dépenses auxquelles doit faire face le syndicat.

En parallèle, les recettes issues de la vente des matériaux recyclables soumises aux fluctuations des cours mondiaux sont, de fait, très fluctuantes et donc difficiles à évaluer.

Il en est de même pour les soutiens des éco organismes.

En 2025, dans un souci de maîtrise des coûts, le SMICTOM d'Amboise poursuivra son objectif de prévention et de réduction des déchets au travers des actions suivantes :

- Poursuite de l'étude d'optimisation des déchetteries et possible mise en place de nouvelles filières
- Mise en œuvre d'actions de prévention et de communication
- Suivi de la réduction des fréquences de collecte en porte-à-porte.

Et il restera attentif, aux incertitudes qui pèsent sur la gestion des déchets qui sont susceptibles d'entrainer une augmentation des dépenses:

- Evolutions des normes d'exploitation des sites de traitement et leur mise en sécurité pouvant entraîner des charges supplémentaires (centre de tri, quai de transfert...)
- Evolution de la TGAP après 2025 et possible surtaxe pouvant impacter d'avantage les coûts de traitement.

## Annexe 1

Population du SMICTOM	65 853 hab.
<b>CC du Val D'Amboise :</b>	<b>27 702</b>
Amboise	12 533
Cangey	1 051
Chargeé	1 311
Limeray	1 218
Lussault sur Loire	842
Montreuil en Touraine	776
Mosnes	806
Nazelles Négron	3 508
Neuillé le Lierre	794
Noizay	1 134
Pocé sur Cisse	1 675
Saint Ouen les Vignes	993
Saint Règle	608
<b>CC Autour de Chenonceaux-Bléré Val de Cher</b>	<b>21 513</b>
Athée sur Cher	2 716
Bléré	5 257
Céré la Ronde	437
Chenonceaux	351
Chisseaux	583
Cigogné	461
Civray de Touraine	1 791
Courçay	801
La Croix en Touraine	2 379
Dierre	619
Epeigné les Bois	406
Francueil	1 383
Luzillé	966
Saint Martin le Beau	3 181
Sublaines	182
<b>CC du Castelrenaudais</b>	<b>16 638</b>
Autrèche	439
Auzouer en Touraine	2 222
Le Boulay	795
Château Renault	4 917
Crotelles	665
Dame Marie les Bois	347
La Ferrière	320
Les Hermites	557
Monthodon	641
Morand	343
Neuville sur Brenne	920
Nouzilly	1 244
Saint Laurent en Gâtines	943
Saint Nicolas des Motets	247
Saunay	709
Villedomer	1 329



Soucieux du devenir de vos déchets, le SMICTOM D'AMBOISE est partenaire des éco organismes suivants :



CITEO



ecosystem

